

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00583

ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT DES AXES NUMÉRIQUES DE L'ASSOCIATION LA LIMACE, GESTIONNAIRE DU FIL

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 59

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 novembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20231115-D20230058310

Date de mise en ligne : 22 novembre 2023

M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Bernard BONNET donne pouvoir à M. David FARA,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA,
M. Philippe DENIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, M. Bernard LAGET,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023

ACCOMPAGNEMENT AU DEVELOPPEMENT DES AXES NUMERIQUES DE L'ASSOCIATION LA LIMACE, GESTIONNAIRE DU FIL

Le Fil, salle de concerts et de spectacles de Saint-Etienne joue un rôle fondamental dans la diffusion des musiques actuelles sur le territoire stéphanois et au-delà.

Ouvert en janvier 2008, l'équipement est géré par l'association LIMACE qui met en œuvre un projet artistique et culturel riche qui mêle diversité, proximité et mixité. Ce projet s'inscrit dans le cadre du cahier des charges des SMAC – Scènes de Musiques Actuelles. Il s'articule ainsi autour de 3 grandes missions de service public :

- La diffusion/ organisation d'évènements mettant en avant la découverte d'artistes émergents, l'accessibilité à tous les publics, la diversité culturelle,
- L'accompagnement d'artistes de tous horizons à travers des temps de formation et de résidence,
- La médiation culturelle et notamment la transmission auprès du jeune public.

L'association LIMACE qui gère le lieu depuis 2008 a souhaité aller plus loin en développant, par ailleurs, 3 axes transversaux :

- Le projet numérique qui consiste à intégrer les nouvelles technologies au service du projet et a permis de réaliser de nombreuses captations vidéo de concerts, des outils promotionnels au service des artistes, des formats vidéo originaux, etc,
- Le lieu de vie : principe d'appropriation du lieu par les publics en dehors des activités purement artistiques. Les Afterworks sont des temps de rencontre, ouverts, gratuits, ludiques, permettant de développer tous types de partenariats locaux,
- Le développement durable : améliorer nos consommations d'énergies, le traitement de nos déchets dans le respect de la planète, mais aussi avoir une politique salariale juste et respectueuse.

Dans le cadre du développement de ses axes transversaux, le Fil sollicite la Métropole pour l'accompagner dans ses investissements matériels et immatériels destinés à son pôle numérique pour permettre :

- la création de captations vidéo d'artistes émergents et de renommés et favoriser ainsi leur rayonnement,
- la conception de nouveaux contenus éditoriaux,
- la conception de nouveaux dispositifs facilitants l'accès artistique à tous les publics,
- l'acquisition de compétences spécifiques sur la création de supports numériques.

En 2022 :

- 12 concerts, 36 artistes émergents ont été concernés par la création de captations vidéo,
- 15 nouveaux contenus éditoriaux ont été créés,
- Création en partenariat avec l'Ecole de la Comédie de support pour permettre aux jeunes start-ups de présenter leur projet.

Pour poursuivre cette dynamique et continuer à développer les axes transversaux présentés ci-dessus, le Fil sollicite Saint-Etienne Métropole pour l'attribution d'une subvention de 50 000 €.

Saint-Étienne Métropole s'inscrit dans le mouvement de transformation et de transition numériques, dont les enjeux sont d'une immense portée dans de nombreuses dimensions. Plusieurs reconnaissances (#design Tech, #IOT, French Tech One, ...) ont placé la Métropole et son écosystème entrepreneurial parmi les territoires leaders dans le domaine du numérique, du design et de l'innovation, leviers de croissance pour toute l'économie. La Métropole entend poursuivre dans cette voie, qui est l'un des vecteurs de l'attractivité de notre territoire en souhaitant l'étendre au secteur culturel, riche d'acteurs remarquables, qu'il convient de soutenir.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **attribue une subvention de 50 000 € à l'association LIMACE gestionnaire du Fil,**
- **approuve la convention afférente et autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à la signer,**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2023 sur le compte INUM- SUFT.**

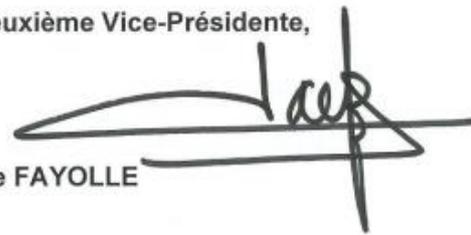
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

La Deuxième Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE